



CONSEIL PORTUAIRE de GUJAN-MESTRAS

Réunion du 26 novembre 2024

La réunion du Conseil Portuaire de Gujan-Mestras s'est tenue le 26 novembre 2024 à 10h00 à la Maison des Associations de Gujan-Mestras, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Ludovic DUCOURAU Jesy MEGE Emmanuel MARTIN Michel DUVIGNAC Mireille MAZURIER Fabrice VIGIER Michel FAUGEROLLES	Jean-François BOUDIGUE Stéphane RENAUDIN Claude PASCAL Léa DESTRIAN
EXCUSE(E)S	Vincent CURSAN	Pascal SIREROL Kevin LANGLADE
AUTRES PARTICIPANTS		
<p>Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Thierry DAVID – SMPBA Emmanuel BASTIEN – SMPBA Nicolas GUICHARD – SMPBA Cédric PAIN – CD33 Karine DESMOULIN – CD33 Christelle LAMARQUE - SIBA Matthieu CABAUSSEL – CRCAA Alizée BOURGES - CRCAA Gabriel GUIVARC'H - DDTM Carolin BONTET – PNMBA Edward AMADE – APBA</p> <p><u>Excusé(e)s :</u></p> <p>Sabine JEANDENAND - SIBA Philippe SALVAGNAC - DDPP Olivier LABAN - CRCAA Delphine CATHALA - DDTM Franck MAZEAS - PNMBA David LAMOUREOUS - CDPMEM33</p>		

Monsieur Ludovic DUCOURAU accueille l'ensemble des personnes présentes au nom de Madame le Maire de Gujan-Mestras et les en remercie.

Monsieur Jean GALAND souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Portuaire et salue particulièrement la présence de M. Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du Syndicat Mixte, ainsi que de M. Cédric PAIN et Mme Karine DESMOULIN, Conseillers Départementaux du canton de Gujan-Mestras.

Après un tour de table de présentation, il annonce l'ordre du jour en précisant que cette assemblée permet une vision globale de l'actualité des ports gérés par le SMPBA.

En préambule, M. DUVIGNAC souhaite faire remarquer que le compte-rendu de la réunion 23 novembre 2023 ne faisait pas apparaître la totalité des propos échangés à cette occasion. M. Jean GALAND répond que le SMPBA prend bien évidemment en compte cette remarque, tout en précisant que contrairement à un Procès-Verbal, un compte-rendu relate une partie des échanges de manière succincte et non exhaustive.

La parole est donnée à Monsieur Cyril CLEMENT qui remercie les personnes présentes et excuse les personnes n'ayant pu être disponibles pour cette réunion. Il précise par ailleurs que l'ensemble des documents de présentation et comptes rendus des 6 conseils portuaires seront diffusés en même temps, par souci d'équité pour l'ensemble des usagers et professionnels des ports gérés par la SMPBA.

Il commence ensuite la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les sept années d'existence du SMPBA.

Reconnu comme l'entité en charge de la gestion portuaire sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec quelques adaptations des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Après avoir mentionné le changement d'adresse du siège du Syndicat Mixte, un point est fait sur les mouvements de personnel et l'ajustement d'organisation, afin de faire face à son évolution et aux projets à venir tel que l'instruction du projet final du port à sec. Le nouvel organigramme est d'ailleurs présenté à l'assemblée.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

En 2024, 31 attributions d'AOT ont été réalisées sur les ports de Gujan-Mestras, 27 terrestres et 4 sur liste d'attente pour le plan d'eau. 227 personnes sont d'ailleurs inscrites pour la commune dont la plus ancienne est de 2002, permettant d'estimer la durée d'attente à une quinzaine d'années.

La consultation pour la sécurité des ports lors des fêtes de fin d'année est lancée, pour une surveillance du 19 au 31 décembre de 22h à 6h, tout en évoquant la problématique de l'extinction de l'éclairage la nuit décidée par les communes pour des raisons d'économie d'énergie.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 1er décembre 2024. Pour rappel, ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée. Une relance sera effectuée auprès des usagers n'ayant pas réalisé leur renouvellement au 1er décembre, avant d'acter le non-renouvellement de leur titre d'occupation.

L'assemblée est questionnée sur le maintien en 2025 de la production et la diffusion de stickers : Pas de contre-indication à mettre fin à cette prestation.

Cette année, il y a eu 103 demandes de manifestations sur l'ensemble des ports, essentiellement en période estivale, 44 ont eu lieu sur Gujan-Mestras.

Suite à la modification de l'arrêté portant autorisation et interdiction des véhicules nautiques motorisés (scooters des mers), la commune de Gujan-Mestras a également pris un arrêté d'interdiction sur le port de La Hume.

Dans le cadre de la création d'un Ponton Patrimoine au port de Larros, une commission d'attribution de places a été créée cette année. Une dizaine de demandes sont actuellement recensées pour la commission du 5 décembre prochain. Le règlement d'éligibilité est commun à celui de La Teste de Buch.

Un 1^{er} retour est mentionné par rapport aux usagers pensant être prioritaires pour l'attribution d'une place dans le cadre des travaux d'aménagement des quais à Larros. Il est précisé que les emplacements qui passent en linéaire public seront attribués à des personnes inscrites sur la liste d'attente.

Le SMPBA prend note du court délai de prévenance pour l'enlèvement du matériel sur les AOT du port de Larros afin de permettre l'installation du chantier et précise que les AOT des pontons non renouvelées en l'état se transformeront en AOT plan d'eau avec la tarification afférente au niveau d'équipements installés.

Une recrudescence de Procès-Verbaux pour occupation illicite sans droit ni titre sur le plan d'eau est constatée, notamment due aux moyens de contrôle accentués par le SMPBA. Il est rappelé que tout usager souhaitant un amarrage de passage doit préalablement se signaler en capitainerie pour en demander l'autorisation. Par bienveillance auprès des usagers, la facturation afférente n'a, depuis 2 ans, pas été pour l'instant appliquée : ceci changera en 2025.

Pour les utilisations d'AOT Terrestres non conformes, seules 2 Contraventions de Grande Voirie ont été éditées, avec information vers le CRCAA, par la transmission des courriers de mise en demeure avec photos des constatations.

Diverses informations sont diffusées sur d'autres activités du SMPBA, notamment sur le nettoyage du plan d'eau au secteur de l'Aiguillon, des AOT terrestres à La Teste centre, le remplacement de balisage identitaire à Andernos-les-Bains ou l'expérimentation du Port à Sec.

II. Budget 2024 en cours

Un point est fait sur la situation budgétaire, en termes de recettes et de subventions perçues ou en cours d'instruction puis sur la station d'avitaillement de Fontainevieille, pour laquelle un débat s'est ouvert sur son accessibilité et sur la nécessité de maintenir la distribution de Gasoil (35L seulement en 2024). Il est proposé d'arrêter cette dernière.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme la mise en place de corps-morts innovants, la construction d'un quai professionnel à Meyran Ouest ou la construction d'un port à sec, ...

La subvention « Fonds Vert » pour la déconstruction du site de CODIMER a été actée, pour un engagement financier avant la fin de l'année 2024 et le début des travaux début 2025.

L'appel des redevances 2025 sera réalisé au mois de mai 2025, au lieu de janvier, à la demande des professionnels de l'ostréiculture.

Une présentation des budgets de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement. En effet, le pourcentage de 98% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

III. Tarification 2024 et 2025

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2024 à l'échelle de tout le périmètre géré par le SMPBA.

Le nombre d'AOT sur Gujan-Mestras en 2024 est de 341 pour le plan d'eau, 48 sur liste d'attente et 523 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 653 k€.

Il est demandé une différenciation de présentation chiffrée entre les AOT terrestres professionnelles et celles dites d'agrément dans le document diffusé.

Hormis les 5% d'augmentation, liés à la réalité économique, les principales propositions de modifications de la tarification 2025 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment :

- L'augmentation de 5% pour les mouillages, en conséquence de la maintenance régulière liée à la politique sécuritaire « 0 sinistre ».
- Les revalorisations, entre autres, de 25€ pour la mise en sécurité d'un navire en situation illicite et de 20€ pour la surveillance des ports en fin d'année.
- L'augmentation du prix des cartes pour les aires de carénage avant la mise en place de nouveaux systèmes de fonctionnement.
- La refacturation des taxes foncières pour les entreprises commerciales.
Il est rappelé que la rétroactivité de la taxe foncière 2023 se fera en 2024.
Il est également précisé que toute demande de prolongation de la durée d'une AOT terrestre ou d'un passage en AOT de droits réels doit être formalisée par écrit au SMPBA, de manière justifiée et argumentée, au regard de l'évolution de l'entreprise et de ses éventuels besoins de financements.
- La création de lignes de facturation pour l'organisation de manifestations sur les ports du SMPBA afin de valoriser l'occupation du Domaine Public Portuaire, à l'instar de ce qui est déjà fait par les communes.
Le caractère lucratif de la manifestation et le nombre estimé de personnes présentes sera pris en compte dans la tarification.

Des échanges ont lieu sur la ligne de facturation afférente au % du Chiffre d'Affaires, notamment sur les entreprises nautiques, les critères d'application et sur les difficultés économiques rencontrées par ces dernières. Des discussions seront engagées avec les entreprises avant toute prise de décision par les élus qui affirment être impliqués sur ce sujet et à ce stade cette ligne ne concerne que les restaurants et les commerces en 2025.

Un courrier de la société COUACH est remis au Président du SMPBA, afférent à la facturation des mises à l'eau au port de Larros pour les navires supérieurs à 16m. Ce dernier rappelle le contexte historique de la création de la cale de mise à l'eau avec l'investissement du Département à hauteur de 8,5 M€ et les engagements consentis à l'époque par la société COUACH (paiement de 60 K€ par sorite et le recrutement de 150 personnes). De manière bienveillante, le SMPBA a depuis allégé ces montants, très réduits au regard des investissements réalisés et alors que la collectivité rembourse toujours les emprunts afférents.

Après avoir été présentée lors des Conseils Portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical le 13 décembre 2024.

IV. Travaux

Les travaux terminés ou en cours :

- Création d'une aire technique et de carénage au Pôle Nautique à La Teste de Buch sur 3800m².
Le besoin a évolué par rapport au projet initial, en lien avec les professionnels, entraînant une augmentation de coût estimé de l'opération.
- Interventions d'urgence suite à des effondrements sur la maline de Meyran Ouest, et les quais professionnels « Labéguerie et Gaz » à Gujan pour un montant de 260 k€.
- Réalisation d'un ponton patrimoine au port de Larros pouvant accueillir une trentaine de navires patrimoniaux, phase 1 de l'opération d'aménagement des quais de la digue Est pour un montant de 716 k€ HT.

Les travaux à venir :

- La dépollution, déconstruction et renaturation du site Codimer. La première phase (460 k€) sera réalisée au 1^{er} semestre 2025.
- Phases 2 et 3 de l'opération d'aménagement des quais de la digue Est pour un montant de 1,2 M€. Le calendrier prévisionnel sera précisé selon l'approbation du Débat d'Orientation Budgétaire par les élu(e)s lors du Conseil Syndical du 13 décembre 2024.

- La création d'un quai professionnel et d'une cale de mise à l'eau à Meyran Ouest répond également à des besoins importants des usagers du port. Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention (sans trop d'espoir) et sont estimés à 2M €.

L'entretien et la maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Gujan-Mestras, 104 demandes ont été recensées, 72 sont actuellement terminées et 32 sont toujours en cours, pour un coût de 92 K€ essentiellement sur les malines.

V. Dragage

Dragage du chenal et du port de Larros d'octobre 2024 à mars 2025, avec une méthode hydraulique permettant d'extraire environ 35000 m3 de sédiments qui seront stockés au port de La Mole. L'opération sera suspendue pendant les fêtes de fin d'année du 24 décembre 2024 au 2 janvier 2025.

VI. Questions diverses

Les différents échanges ont été retranscrits ci-dessus pour chaque sujet évoqué.

Calendrier

- Le prochain CT-AOT aura lieu le vendredi 29 novembre 2024, parallèlement à la commission de cultures marines.
- Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 13 décembre, à Lanton.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean GALAND remercie l'ensemble des participants pour leur présence, mentionne que le Syndicat Mixte a bien pris en compte toutes les remarques permettant des clarifications et des précisions sur les différents sujets, la séance est levée à 11h50.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND